

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 311****25 février 2002****SOMMAIRE**

Air Max Aviation, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	14888	Euromusic S.A., Luxembourg . . . . .	14883
Aleph S.A., Luxembourg . . . . .	14897	Europe Inter Luxembourg, Sicav, Luxembourg . .	14925
Aleph S.A., Luxembourg . . . . .	14898	Europe Inter Luxembourg, Sicav, Luxembourg . .	14882
Alyth Finance S.A., Luxembourg . . . . .	14911	European Media Investors S.A., Luxembourg . . .	14918
Arfasas Holding S.A., Luxembourg . . . . .	14910	European Sporting Goods, S.à r.l. . . . .	14917
Arfasas Holding S.A., Luxembourg . . . . .	14910	European Wines, S.à r.l. . . . .	14918
Arsan Holding S.A. . . . .	14912	Exterius (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	14917
Assco Europe, S.à r.l. . . . .	14915	Fortis Investment Finance Luxembourg S.A., Lu- xembourg . . . . .	14928
Atlanticlux Lebensversicherung S.A., Luxembourg .	14886	Fortis Investment Finance Luxembourg S.A., Lu- xembourg . . . . .	14928
Azalée S.A., Luxembourg . . . . .	14925	Fortis Investment Finance Luxembourg S.A., Lu- xembourg . . . . .	14928
B.A.R.T. S.A.H., Luxembourg . . . . .	14904	Fortis Investment Finance Luxembourg S.A., Lu- xembourg . . . . .	14928
B.A.R.T. S.A.H., Luxembourg . . . . .	14905	Full Music S.A., Luxembourg . . . . .	14903
Baminc S.A.H., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	14895	G.F.I. S.A., Gestion Financière Internationale, Lu- xembourg . . . . .	14909
Banco Mercantil de São Paulo International S.A., Luxembourg . . . . .	14899	Gestelec S.A., Luxembourg . . . . .	14883
Banco Mercantil de São Paulo International S.A., Luxembourg . . . . .	14899	Heroville S.A.H., Luxembourg . . . . .	14910
Bauxa Capital Holding S.A. . . . .	14913	Horizons & Cottages S.A., Luxembourg . . . . .	14913
Blue River Holding S.A., Luxembourg . . . . .	14927	Hortum S.A. . . . .	14918
Britax International S.A., Luxembourg . . . . .	14884	Immorent S.A., Luxembourg . . . . .	14908
Britax Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	14883	Immorent S.A., Luxembourg . . . . .	14909
BVM Lux, G.m.b.H., Esch-sur-Alzette . . . . .	14887	Klinke International S.A., Luxembourg . . . . .	14886
BVM Lux, G.m.b.H., Esch-sur-Alzette . . . . .	14887	Link Engineering S.A., Bertrange . . . . .	14899
Canisse S.A.H., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	14887	Link Engineering S.A., Bertrange . . . . .	14900
(Les) Cerisiers S.A., Luxembourg . . . . .	14916	Maincap Real Estate S.A., Luxembourg-Kirchberg	14895
Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements Internationaux S.A.H., Luxembourg . . . . .	14911	Matchfin Holding Soc. de Gest. et Placem. S.A.H., Luxembourg . . . . .	14927
Contraste Europe S.A., Luxembourg . . . . .	14892	Metalinvest S.A. . . . .	14915
Contraste Europe S.A., Luxembourg . . . . .	14895	Miami Group S.A., Luxembourg . . . . .	14882
CS Carat Advisory Company (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	14906	Minorum Capital Holding S.A. . . . .	14916
CS Carat Advisory Company (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	14905	Montana Holding S.A., Luxembourg . . . . .	14925
Décor Peinture S.A., Luxembourg . . . . .	14924	Oilru Holding S.A. . . . .	14916
Dictame Holding S.A., Luxembourg . . . . .	14926	Pashminart'Art S.A., Luxembourg . . . . .	14906
Dilon Finance S.A., Luxembourg . . . . .	14901	Pimsa S.A.H., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	14887
Dilon Finance S.A., Luxembourg . . . . .	14903	Planet-Sun, S.à r.l., Strassen . . . . .	14884
E-Investments S.A., Luxembourg . . . . .	14926	Planet-Sun, S.à r.l., Strassen . . . . .	14885
Espro S.A., Luxembourg . . . . .	14913	Planet-Sun, S.à r.l., Strassen . . . . .	14886
Euromoneta, GmbH . . . . .	14911	Pouminc S.A.H., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	14887
		Prime Consult S.A., Luxembourg . . . . .	14927

Publigest S.A., Luxembourg .....	14904	Textilcord Steinfert S.A., Steinfert .....	14919
Quilvest Europe S.A., Luxembourg .....	14924	Textilcord Steinfert S.A., Steinfert .....	14919
Quilvest Europe S.A., Luxembourg .....	14924	Textilcord Steinfert S.A., Steinfert .....	14920
Regate Holding S.A., Luxembourg .....	14926	Textilcord Steinfert S.A., Steinfert .....	14920
Romania Oil and Gas Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	14926	Textilcord Steinfert S.A., Steinfert .....	14922
Santa Monica, S.à r.l. ....	14919	Textilcord Steinfert S.A., Steinfert .....	14922
Shell Film & Chemical S.A., Luxembourg .....	14883	Textilcord Steinfert S.A., Steinfert .....	14923
Sicpa Commercial Inks Holding (Lux) S.A., Luxembourg .....	14915	Textilcord Steinfert S.A., Steinfert .....	14923
Sicpa Security Holding (Lux) S.A., Luxembourg ..	14927	Transport Wartungs und Service A.G., Luxembourg .....	14896
Skyliner S.A., Luxembourg .....	14912	Transport Wartungs und Service A.G., Luxembourg .....	14895
Snow Invest S.A., Luxembourg .....	14914	Twincom S.A., Luxembourg .....	14907
Soclima S.A., Foetz. ....	14897	Twincom S.A., Luxembourg .....	14907
Sorrilux S.A., Luxembourg .....	14906	Vadel S.A., Luxembourg .....	14924
Sorrilux S.A., Luxembourg .....	14906	Walsall Holding S.A., Luxembourg .....	14912
Station de Service Kirpach S.A., Larochette .....	14897	Warwick Holding S.A., Luxembourg .....	14882
Sundeco S.A., Luxembourg .....	14914	Worldwide Enterprises Holding S.A. ....	14917
Sundeco S.A., Luxembourg .....	14914	Ziel A.G., Luxembourg .....	14907
T.T.I. Trivea Technologies International S.A., Luxembourg .....	14897		

**WARWICK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 21.767.

Avec effet au 17 août 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 37, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68012/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

**MIAMI GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 56.007.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 36, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P. Pels

(68073/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

**EUROPE INTER LUXEMBOURG, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 31.388.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2001, vol. 559, fol. 28, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 24 août 2001

Pour extrait sincère et conforme

POUR EUROPE INTER LUXEMBOURG

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

S. Heirendt-Faramelli / F. Konrad

(68046/004/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

**SHELL FILM & CHEMICAL S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

H. R. Luxembourg B 57.210.

---

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung am 19. Oktober 2001, abgehalten am Gesellschaftssitz*

1. Die INTERNATIONAL FINANCIAL & MARKETING CONSULTING S.A., L-Petange wird von ihrem Amt als Aufsichtskommissar abberufen; ihr wird Entlastung erteilt.

Zum neuen Aufsichtskommissar beruft die Versammlung einstimmig die FIDES INTER-CONSULT S.A., L-Luxembourg.

2. Die Mandate des Verwaltungsrats sowie des Aufsichtskommissars werden verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007.

Luxembourg, den 19. Oktober 2001.

Für die Richtigkeit

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 23, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(67848/756/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**EUROMUSIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 83.191.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion du 30 juillet 2001 du Conseil d'Administration*

1) Le Conseil d'Administration appelle à la fonction d'Administrateur-Délégué Monsieur david Girardi, chargé de la gestion journalière de la société.

2) Le Conseil d'Administration arrête que la société sera valablement engagée comme suit: par la signature conjointe de deux Administrateurs dont l'un doit être obligatoirement l'Administrateur-Délégué ou la seule signature de l'Administrateur-Délégué pour les actes relevant de la gestion journalière

Luxembourg, le 30 juillet 2001.

Pour extrait conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2001, vol. 558, fol. 98, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(67887/576/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**GESTELEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 60.934.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 25, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ... octobre 2001.

*Pour le conseil d'administration*

Signature

(67891/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**BRITAX LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 75.400.

---

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 août 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 octobre 2001.

F. Kessler.

(67892/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**BRITAX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 66.466.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 août 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 2001.

F. Kessler.

(67893/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

**PLANET-SUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 148A, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 66.597.

L'an deux mille un, le quinze octobre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Edgard Wolf, employé privé, demeurant à B-6792 Aix-sur-Cloie, 35, rue de la Forge;
- 2) Monsieur Fernand Hornung, employé privé, demeurant à L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare.

Les comparants agissant en tant que seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée PLANET-SUN, S.à r.l., avec siège social à L-8010 Strassen, 148A, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 909 du 16 décembre 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 66.597.

Ensuite les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués à la présente assemblée, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée prend note de la cession de vingt-cinq (25) parts sociales faite par Monsieur Edgard Wolf prénommé à Madame Sabine Esch, employée privée, demeurant à L-3644 Kayl, 10, rue du Fossé, laquelle intervient aux présentes et déclare accepter la présente cession.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de cent vingt-cinq mille francs (LUF 125.000,-), montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

La cessionnaire Madame Sabine Esch, prénommée entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant la subrogeant dans ses droits.

Monsieur Fernand Hornung, prénommé, agissant en sa qualité de gérant technique et administratif de la société a déclaré consentir à la présente cession de parts et accepter Madame Sabine Esch, prénommée comme nouveau associé.

*Deuxième résolution*

L'assemblée prend note de la cession de vingt-cinq (25) parts sociales faite par Monsieur Edgard Wolf prénommé à Monsieur Fernand Hornung prénommé, lequel déclare accepter et consentir la présente cession de parts, tant en son nom personnel, qu'en sa qualité de gérant technique et administratif de la société.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de cent vingt-cinq mille francs (LUF 125.000,-), montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire Monsieur Fernand Hornung prénommé entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant la subrogeant dans ses droits.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'assemblée décide de modifier en conséquence l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) représenté par cent (100) parts sociales, de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune, entièrement libérées. Ces parts sont réparties actuellement comme suit:

1) Monsieur Fernand Hornung, prénommé, soixante-quinze parts sociales .....	75
2) Madame Sabine Esch, prénommée, vingt-cinq parts sociales .....	25
Total: cent parts sociales .....	100.»

*Quatrième résolution*

Suite aux cessions de parts intervenues ci-dessus, l'assemblée déclare et confirme que la gérance technique et administrative de la société est assurée par Monsieur Fernand Hornung préqualifié, et que la société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: E.Wolf, F.Hornung, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 octobre 2001, vol. 872, fol. 50, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et. Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 octobre 2001.

B. Moutrier.

(67895/272/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

**PLANET-SUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 148A, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 66.597.

L'an deux mille un, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Monsieur Fernand Hornung, employé privé, demeurant à L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare.

2) Madame Sabine Esch, employée privée, demeurant à L-3644 Kayl, 10, rue du Fossé.

Les comparants agissant en tant que seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée PLANET-SUN, S.à r.l. avec siège social à L-8010 Strassen, 148A, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 909 du 16 décembre 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 66.597.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 octobre 2001, en voie de publication.

Ensuite les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués à la présente assemblée, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée prend note de la cession de cinquante (50) parts sociales faite par Monsieur Fernand Hornung, prénommé à Madame Noela Dekimpe, sans état, demeurant à B-6792 Aix-sur-Cloie, 35, rue de la Forge, laquelle intervient aux présentes et déclare accepter la présente cession.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de deux cent cinquante mille francs (LUF 250.000,-), montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

La cessionnaire Madame Noela Dekimpe, prénommée entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant la subrogeant dans ses droits.

Monsieur Fernand Hornung, prénommé, agissant en sa qualité de gérant technique et administratif de la société a déclaré consentir à la présente cession de parts et accepter Madame Noela Dekimpe, prénommée comme nouveau associé.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois en Euros, au taux de conversion officiel de l'UEM qui est de 40,3399 LUF (quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois) pour 1 Euro (un EUR), de sorte que le capital social sera de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante-sept cents (12.394,67 EUR) et de supprimer la désignation de la valeur des parts.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'assemblée décide de modifier en conséquence l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante-sept cents (12.394,67 EUR) représenté par cent (100) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Ces parts sont réparties actuellement comme suit:

1) Monsieur Fernand Hornung, prénommé, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
2) Madame Sabine Esch, prénommée, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
3) Madame Noela Dekimpe, prénommée, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	<u>100»</u>

*Quatrième résolution*

Suite aux cessions de parts intervenues ci-dessus, l'assemblée déclare et confirme que la gérance technique et administrative de la société est assurée par Monsieur Fernand Hornung, préqualifié, et que la société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.  
Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: F. Hornung, S. Esch, N. Dekimpe, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 octobre 2001, vol. 872, fol.54, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2001.

B. Moutrier.

(67897/272/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**PLANET-SUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 148A, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 66.597.

Statuts coordonnés, suite aux assemblées générales extraordinaires reçues par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date des 15 et 18 octobre 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2001.

B. Moutrier.

(67899/272/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**KLINKE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz.

R. C. Luxembourg B 55.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 25, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, octobre 2001.

*Pour le conseil d'administration*

Signature

(67894/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**ATLANTICLUX LEBENSVERSICHERUNG S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

H. R. Luxemburg B 26.817.

**AUSZUG**

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2000, genehmigt durch die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre und einregistriert in Luxembourg am 22. Oktober 2001, Vol. 559, Fol. 18, Case 9, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg hinterlegt am 26. Oktober 2001.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten am 29. Juni 2001 in Luxemburg*

Die ordentliche Generalversammlung hat beschlossen, die Prüfungsgesellschaft KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, zum Abschlußprüfer für das Geschäftsjahr 2001 zu ernennen. Das Mandat des Wirtschaftsprüfers endet unmittelbar nach der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2002.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATLANTICLUX LEBENSVERSICHERUNG S.A.

Unterschrift

(67912/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**CANISSE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 75.168.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2001, vol. 559, fol. 28, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 octobre 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(67920/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**POUMINC S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 48.595.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2001, vol. 559, fol. 28, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 octobre 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(67921/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**PIMSA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 48.594.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2001, vol. 559, fol. 28, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 octobre 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(67923/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**BVM LUX, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,  
(anc. UNITED CARGO LINES, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.)**

Gesellschaftssitz: L-4067 Esch-sur-Alzette, 22, rue du Commerce.  
H. R. Luxemburg B 61.202.

**AUSZUG**

Es geht aus dem Versammlungsprotokoll, aufgenommen durch Notar Robert Schuman, mit Amtssitz zu Differdingen am 26. September 2001, einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 1. Oktober 2001, Volumen 861, Folio 95, Case 8, hervor: Die Versammlung hat die Namensabänderung der Gesellschaft in BVM LUX, G.m.b.H. beschlossen.

Die Versammlung hat Artikel 3 der Satzung folgenden Wortlaut gegeben:

«Die Gesellschaft nimmt den Namen BVM LUX, G.m.b.H. an»

Differdingen, den 25. Oktober 2001.

Für gleichlautende Ausfertigung

R. Schuman

Der Notar

(67944/237/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**BVM LUX, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 22, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 61.202.

—  
Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

(67945/237/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**AIR MAX AVIATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

**STATUTES**

In the year two thousand one, on October seventeenth.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

L.J.C.A. MEDIA B.V., with registered address in Croeslaan 18, 3521 CB Utrecht, The Netherlands, represented by Me Guy Arendt, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 16th 2001.

Which proxy shall be signed *in varietur* by the representative of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named person in the capacity in which it acts, has declared its intention to constitute by the present deed a unipersonal limited liability company (*société à responsabilité unipersonnelle*) and to draw up the Articles of Incorporation of it as follows:

**Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a «*société à responsabilité limitée unipersonnelle*» which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 relating to commercial companies as amended from time to time, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The denomination of the company is AIR MAX AVIATION, S.à r.l.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to an agreement of the participant.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the acquisition and operation of one or several aircrafts (including by hiring out the aircrafts) destined for international passenger transportation.

In general, the company may take any measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 6.** The bankruptcy, insolvency or the failure of a participant do not put an end to the company.

**Title II.- Capital - Parts**

**Art. 7.** The capital of the company is fixed at 12,400.- Euro divided into 124 parts of 100.- Euro each.

Each part shall confer to its owner a proportional right to share the net profits of the company, as well as the net assets.

**Art. 8.** Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts *inter vivos* to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law on commercial companies.

**Art. 9.** A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

**Title III.- Management**

**Art. 10.** The company is administrated by a managing board, consisting of one or more managers A and one or more managers B. The board is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The managing board shall adopt its resolutions by an absolute majority of votes cast. However, the following resolutions of the managing board may only be adopted with the favorable vote of at least one manager A and one manager B:

a. a resolution to carry out activities exceeding the ordinary course of business, including but not limited to the disposal or acquisition of aircraft, the leasing of aircraft, the disposal or acquisition of shares or any other participation in companies;

b. a resolution to open or to close a bank account, deposit or any other similar relationship with a bank, in the name of the company;

c. a resolution to dispose of any amounts in a bank account, deposit or any other similar relationship with a bank, exceeding an amount of ten thousand Euro (EUR 10,000.-) per transaction;

d. a resolution to dispose of any amount in a bank account, deposit or any similar relationship with a bank, which amount exceeds the aggregate amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) transferred in the previous three months to this resolution;

e. the appointment of officers that may act on behalf of the company or the granting of a power of attorney.

The managers A and B acting jointly shall have power to represent the company towards third parties and any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the company by the same.



**Art. 11.** The daily management of the company may be delegated by the general meeting or the board to one or more persons who may be managers or not. The board may also give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder shall not be required to be a manager or a participant. Delegation of the daily management by the board to a manager is subject to a prior authorization of the general meeting.

#### **Title IV.- General meeting of participants**

**Art. 12.** The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the board shall be taken by the sole participant. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants are being taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management.

No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than 50% of the capital.

#### **Title V.- Accounting year - Profits**

**Art. 13.** The accounting year of the company starts on the first of January and ends on the last day of December each year. However, the first financial year starts on the day of the incorporation of the company and shall end on December 31, 2002.

**Art. 14.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has dropped below the 10% threshold. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

#### **Title VI.- Liquidation - Dissolution**

**Art. 15.** In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the sole participant or, as the case may be, the general meeting of participants. The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

#### **Title VII.- Varia**

**Art. 16.** The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

##### *Subscription*

The articles of incorporation having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

L.J.C.A. MEDIA B.V., prenamed .....	124 parts
Total .....	124 parts

All the parts have been fully paid up in cash to the amount of 100.- Euro per part so that the sum of 12,400.- Euro is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately forty thousand francs (40,000.- LUF).

##### *Extraordinary general meeting*

After the Articles of Association have thus been drawn up, the above named participant exercising the powers of the general meeting has passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is located at 287-289, route d' Arlon, L-1150 Luxembourg

2) Have been elected managers (gérants) of the company for an unlimited period

Manager A:

- Vincenzo Macri, 5908 Gunbarrel Ave. Apt. E, Boulder, Colorado 80301, USA

Managers B:

- RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A., 287-289, route d' Arlon, L-1150 Luxembourg

- Paul Robat, Senior Trust Officer, residing at 52, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange.

3) The daily management of the company is entrusted to (1) RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A., 287-289, route d' Arlon, L-1150 Luxembourg and (2) Paul Robat, Senior Trust Officer, residing at 52, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, acting jointly for an unlimited period.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first names, civil statute and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française de l'acte qui précède:**

L'an deux mille un, le dix-sept octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

L.J.C.A. MEDIA B.V., avec siège social à Croeslaan 18, 3521 CB Utrecht, Pays-Bas, représentée par Me Guy Arendt, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée le 16 octobre 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Titre I<sup>er</sup>: Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera AIR MAX AVIATION, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition et l'exploitation de un ou plusieurs avions (y compris la location d'avions) destinés au transport international de passagers. De façon générale, la société peut prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations financières, portant sur des meubles ou immeubles, commerciales et industrielles quelle estimera utile à l'accomplissement et au développement de son activité.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Titre II: Capital - Parts**

**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à 12.400,- Euro divisé en 124 parts sociales de 100,- Euros (25,- EUR) chacune.

Chaque part conférera à son propriétaire un droit proportionnel au partage des profits nets de la société, ainsi que de l'actif net.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Titre III: Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un conseil de gérance, composé d'un ou de plusieurs gérants A et d'un ou de plusieurs gérants B. Le conseil dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés expressément par la loi à l'assemblée générale. Le conseil de gérance devra adopter ses résolutions avec la majorité absolue des votes émis. Cependant, les résolutions suivantes du conseil de gérance peuvent être adoptées seulement avec le vote favorable d'au moins un gérant A et d'un gérant B:

a. une résolution de poursuivre des activités dépassant la gestion ordinaire, incluant mais non limité à la vente ou l'acquisition d'un aéronef, le crédit-bail d'un aéronef, la vente ou l'acquisition d'actions ou d'autres participations dans des sociétés

b. une résolution d'ouvrir ou de fermer un compte en banque, dépôt ou toute autre relation similaire avec une banque, au nom de la société

c. une résolution de disposer de tout montant d'un compte en banque, dépôt ou toute autre relation similaire avec une banque, excédant la somme de dix mille Euro (EUR 10.000,-) par transaction

d. une résolution de disposer de tout montant d'un compte en banque, dépôt ou toute autre relation similaire avec une banque, montant excédant la somme globale de cent mille Euro (EUR 100.000,-) transférée dans les trois mois précédant cette résolution

e. la désignation de fondés de pouvoirs qui peuvent agir au nom de la société ou le fait de donner des procurations

Les gérants A et B agissant conjointement ont le pouvoir de représenter la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par ces gérants.

**Art. 11.** La gestion journalière de la société peut être déléguée par l'assemblée générale ou le conseil à une ou plusieurs personnes qui peuvent être des gérants ou pas.

Le conseil peut aussi donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Ce fondé de pouvoir ne doit pas être nécessairement un gérant ou un associé.

La délégation de la gestion journalière par le conseil de gérance à un gérant est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

#### **Titre IV: Assemblée générale des associés**

**Art. 12.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

#### **Titre V: Année comptable - Profits - Réserves**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année. Cependant, la première année sociale commence à la date de constitution de la société et finit le 31 décembre 2002.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

#### **Titre VI: Liquidation - Dissolution**

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

#### **Titre VII: Varia**

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

##### *Souscription*

Les statuts ayant été établis, la partie présente déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

L.J.C.A. MEDIA B.V. prénommée .....	124 parts
Total: .....	124 parts

Les parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 100,- Euro par part par un apport en espèces de 12.400,- Euro.

Le montant de 12.400,- Euro est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à quarante mille francs (40.000,- LUF).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

2. Ont été élus gérants de la société pour une durée indéterminée:

Gérants A:

Vincenzo Macri, 5908 Gunbarrel Ave. Apt. E, Boulder, Colorado 80301, USA

Gérants B:

RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A., 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Paul Robot, Senior Trust Officer, demeurant à 52, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange

3. L'administration journalière de la société est confié à (1) RABOBANK TRUST COMPANY LUXEMBOURG S.A., 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et (2) Paul Robot, Senior Trust Officer, demeurant à 52, rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, agissant conjointement, pour une période indéterminée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Arendt, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 octobre 2001, vol. 872, fol. 54, case 1. – Reçu 5.002 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 octobre 2001.

F. Kessler.

(67936/219/254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

### **CONTRASTE EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

R. C. Luxembourg B 46.569.

L'an deux mille, le quinze décembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CONTRASTE EUROPE S.A., ayant son siège social à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Clervaux, en date du 21 janvier 1994, publié au Mémorial C numéro 176 du 05 mai 1994,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.569.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît Pirotte, dirigeant d'entreprise, demeurant à B-4210 Burdinne, 23, rue Neuve,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Marc Evrard, consultant informatique, demeurant à B-6997 Erezée, 4, rue du Mazy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Lafontaine, analyste, demeurant 1236, rue de Jumièges, Boucherville, QC J4B 7T6 Canada.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

La procuration des actionnaires représentés, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte.

Monsieur le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence sus-mentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée. Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote les résolutions suivantes qui sont toutes approuvées à l'unanimité

#### *Première résolution*

L'objet de la société est modifié.

En conséquences, l'article 4 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 4.** La société a pour objet toute opération commerciale et de services au Luxembourg et à l'étranger, se rapportant de près ou de loin aux technologies de l'information, l'informatique «hard» et «soft», les télécommunications et toutes technologies se rapportant à la communication.

Elle a également pour objet le conseil en matière de taxation directe et indirecte, d'opérations de douane, de réglementation communautaire et de traitement de ces sujets sur support informatique; la mise à disposition d'experts pour l'ensemble de ces matières.

Elle a également pour objet l'achat, la vente, le louage, la gestion et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers et de sociétés, et de tout ce qui s'y rapporte directement ou indirectement.

La société a également pour objet l'engineering, les conseils et l'expertise, en ces matières.

La société pourra effectuer en général toutes actions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec sa raison sociale ou qui pourraient en faciliter entièrement ou partiellement la réalisation.

Elle peut participer par mise de fonds, fusion, souscription ou autre interventions auprès de toutes sociétés existantes ou à constituer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle peut en assurer la gestion.

Cette énumération est explicative et non limitative et doit être comprise dans le sens le plus large.

La société peut faire tout ce qui est utile ou nécessaire à l'accomplissement de son objet social.»

*Deuxième résolution*

Le capital social sera porté de un million deux cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-) à vingt millions cent soixante-neuf mille neuf cent cinquante francs (LUF 20.169.950,-) par l'incorporation au capital des bénéfices de la société d'un montant de dix-huit millions neuf cent dix-neuf mille neuf cent cinquante francs (LUF 18.919.950,-).

L'existence du capital initial, entièrement libéré depuis la constitution de la société, ainsi que des réserves a été vérifiée par Monsieur Stéphane Moreaux, réviseur d'entreprises qui, dans son rapport du 15 décembre 2000, conclut:

«Sur la base des vérifications effectuées telles que décrites au point précédent nous pouvons attester que, sur base de la situation reprise en annexe, les fonds propres de la S.A. CONTRASTE EUROPE se présentent comme suit:

- capital souscrit .....	1.250.000,-
- réserve légale .....	125.000,-
- résultats reportés au 31 décembre 1999 .....	15.164.785,-
- résultats de l'exercice au 31 octobre 2000 .....	4.800.456,-
- Soit au total .....	<u>21.340.241,-</u>

et que dès lors, l'opération d'augmentation de capital peut se faire par incorporation d'une part de résultats reportés au 31 décembre 1999 à concurrence d'un montant de LUF 15.164.785,- et d'autre part du résultat de l'exercice 2000 à concurrence de LUF 3.755.165,- soit un montant global de LUF 18.919.950,- pour le porter de LUF 1.250.000,- à LUF 20.169.950,- soit 500.000,- Euros.»

En se basant sur ce rapport, le notaire constate que le montant de LUF 20.169.950,- (vingt millions cent soixante-neuf mille neuf cent cinquante francs) est dès-à-présent à la disposition de la société.

*Troisième résolution*

Le capital sera converti et libellé en cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) représenté par cent vingt-cinq mille actions sans valeur nominale.

La souscription des actions n'est pas modifiée, mais chaque ancienne action vaudra désormais cent nouvelles actions..

En conséquences, la première phrase de l'article 5 des statuts sera modifiée comme suit

«**Art. 5.** Le capital est fixé à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) représenté par cent vingt-cinq mille actions sans valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées.»

*Quatrième résolution*

Les quatrième et cinquième paragraphes de l'article 8 des statuts auront désormais la teneur suivante:

«Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou par courrier électronique authentifié et non répudiable, confirmés par écrit, à un de ses collègues par délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place, sans qu'un administrateur puisse représenter plus d'un de ses collègues.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie, vidéoconférences ou par courrier électronique authentifié et non répudiable, confirmé par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex, télécopie ou impressions de courrier électronique seront annexés au procès-verbal de la délibération.»

*Cinquième résolution*

La première phrase de l'article 13 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale.»

*Sixième résolution*

Il convient de supprimer la deuxième phrase et le deuxième paragraphe de l'article 23 des statuts, de sorte que cet article aura désormais la teneur suivante:

**Art. 23.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes sociaux tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

*Septième résolution*

Les clauses suivantes sont à ajouter à la fin de l'article 6 des statuts:

Droit de souscription préférentielle

Lors de toute augmentation de capital, les nouvelles actions à créer doivent être offertes par préférence aux actionnaires au prorata du nombre de leurs titres dans un délai de quinze jours à dater de l'ouverture de la souscription.

Les porteurs d'actions sans droit de vote ont un droit de souscription préférentielle en cas d'émission d'actions nouvelles avec ou sans droit de vote, sauf si l'augmentation de capital se réalise par l'émission de deux tranches proportionnelles d'actions, les unes avec droit de vote et les autres sans droit de vote, dont la première est offerte par préférence aux porteurs d'actions avec droit de vote et la seconde aux porteurs d'actions sans droit de vote.

A l'issue du délai de souscription préférentielle, le Conseil d'Administration pourra décider si les tiers participent à l'augmentation du capital ou si le non-usage total ou partiel par les actionnaires de leur droit de souscription préférentielle a pour effet d'accroître la part proportionnelle des actionnaires qui ont déjà exercé leur droit de souscription, ainsi que les modalités de la souscription préférentielle.

Toutefois, ce droit de souscription préférentielle pourra être limité ou supprimé par l'assemblée générale, statuant dans l'intérêt social et comme en matière de modification aux statuts, ou par le Conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé et dans les cas prévus par la loi.

Clause de préemption et d'agrément

La cession des titres (et obligations) entre vifs et la transmission pour cause de mort sont soumises:

- à un droit de préférence;
- en cas de non exercice total ou partiel, du droit de préférence, à l'agrément du Conseil d'administration.

Dans tous les cas, s'il s'agit d'une cession entre vifs ou le cas échéant à la suite de décès, les droits afférents aux actions (ou aux obligations) faisant l'objet de la cession seront suspendus par une inscription ad hoc, jusqu'à complet paiement du prix.

A- Droit de préférence:

Toutes cessions ou transmissions d'actions à titre onéreux sont soumises à un droit de préemption au profit des autres actionnaires, organisé comme suit:

L'actionnaire (ou l'obligataire) qui veut céder tout ou partie de ses actions (ou de ses obligations) doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée, par télécopie, par télex ou par courrier électronique authentifié et non répudiable en indiquant:

- le nombre et les numéros des actions (ou des obligations) dont la cession est envisagée;
- les noms, prénoms, profession et domicile du candidat cessionnaire;
- le prix ainsi que toutes les autres conditions de la cession proposée.

Dans les huit jours de la réception de la notification du projet de cession, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires pour la cession des actions (et aux obligataires pour la cession d'obligations) par lettres recommandées ou par courrier électronique authentifié et non répudiable, en reproduisant fidèlement et complètement toutes les indications mentionnées dans la notification émanant de l'actionnaire cédant.

Les actionnaires (ou obligataires) autres que le cédant ont un droit de préférence pour le rachat des actions (ou des obligations) dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre des actions (ou des obligations) possédées par chacun des actionnaires (ou des obligataires) qui exercent le droit de préférence. Le non exercice total ou partiel par un actionnaire (ou obligataire) de son droit de préférence accroît celui des autres. En aucun cas, les actions (ou obligations) ne sont fractionnées; si le nombre des actions (ou obligations) à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre d'actions (ou obligations) pour lequel s'exerce le droit de préférence, les actions (ou obligations) en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par voie du sort et par les soins du Conseil d'Administration.

L'actionnaire (ou l'obligataire) qui entend exercer son droit de préférence doit en informer le Conseil d'administration par lettre recommandée dans les trente jours de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préférence.

Les actionnaires peuvent également, préalablement à l'expiration de ce délai, renoncer expressément à l'exercice de leur droit.

En cas d'exercice du droit de préemption, les actions (ou les obligations) sont acquises au prix offert par le tiers ou, en cas de contestation sur ce prix, au prix à déterminer par un expert désigné de commun accord par les parties ou, à défaut d'accord sur l'expert, par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la requête de la partie la plus diligente.

Si le prix déterminé par l'expert est inférieur ou supérieur de plus de vingt-cinq pour cent (25 %) à celui proposé dans l'offre initiale du cédant, le cédant ou le cessionnaire peuvent renoncer à leur projet respectif.

Les lettres recommandées peuvent être valablement adressées aux actionnaires à la dernière adresse connue de la société.

B- Agrément:

Les titres (ou les obligations) qui ne sont pas absorbés par l'exercice du droit de préférence et ceux qui sont cédés par héritage, contrat de mariage ou donation, ne peuvent être cédés au cessionnaire proposé que moyennant l'agrément du Conseil d'administration.

La décision d'agrément est prise par le Conseil d'administration, à la majorité des deux tiers des administrateurs présents ou représentés, dans les deux mois de l'envoi de la notification de l'actionnaire.

Le Conseil d'administration n'est pas tenu d'indiquer les motifs de son refus ou de son agrément.

L'acquéreur agréé par le Conseil d'administration en application des alinéas précédents, paie le prix des actions (ou des obligations) dans un délai de trente jours à compter de la détermination du prix.

En cas de refus d'agrément, le conseil d'administration doit proposer, dans les quatre mois de l'envoi de la notification de l'actionnaire, un ou plusieurs nouveaux candidats acquéreurs, actionnaires ou non, prêts à acquérir les actions (ou obligations) concernées au prix et conditions proposées par le cédant ou, en cas de contestation sur ce prix, au prix à déterminer par un expert désigné de commun accord par les parties, ou à défaut d'accord sur l'expert, par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la requête de la partie la plus diligente. A défaut, les actions (ou obligations) concernées peuvent être librement cédées, au prix et conditions proposés par le cédant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 17.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Redange, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et, après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire qui certifie l'état civil des comparants, pour autant qu'il s'agit de personnes physiques, sur base de copie de leurs pièces d'identité, le présent acte.

Signé: B. Pirotte, M. Evvard, M. Lafontaine, C. Mines.

Enregistré à Redange, le 19 décembre 2000, vol. 400, fol. 25, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Wiltzius.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange, le 12 octobre 2001

C. Mines.

(67946/225/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

**CONTRASTE EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.  
R. C. Luxembourg B 46.569.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2000, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange, le 12 octobre 2001.

C. Mines.

(67948/225/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**MAINCAP REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 67.496.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2001, vol. 559, fol. 28, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(67924/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**BAMINC S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 48.730.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2001, vol. 559, fol. 28, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(67925/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**TRANSPORT WARTUNGS UND SERVICE A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
H. R. Luxemburg B 10.928.

Im Jahre zweitausendeins, am vierten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Reginald Neuman, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Fand die ausserordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft TRANSPORT WARTUNGS UND SERVICE A.G., mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Firmen- und Handelsregister von und zu Luxemburg, unter Sektion B, Nummer 10.928, statt.

Die Versammlung wurde eröffnet um 11.30 Uhr.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Jean Wagener, docteur en droit, geschäftsansässig in Luxemburg, 10a, boulevard de la Foire,

welcher Dame Patricia Lamouline, Privatbeamtin, geschäftsansässig in Luxemburg, 10a, boulevard de la Foire, zum Sekretär bestellt.

Die Generalversammlung ernennt zum Stimmzähler Dame Geneviève Depiesse, geschäftsansässig in Luxemburg, 10A, boulevard de la Foire.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I. Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

1.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von fünfhundertsechunddreissig Komma zweiundneunzig (536,92) Luxemburger Franken, auf eine Million zweihundertfünfzigtausendfünfhundertsechunddreissig Komma zweiundneunzig (1.250.536,92) Luxemburger Franken, und Abschaffung des Nominalwertes der Aktien durch Bareinzahlung von fünfhundertsechunddreissig Komma zweiundneunzig (536,92) Luxemburger Franken durch die Aktionäre im Verhältnis ihrer derzeitigen Beteiligung am Gesellschaftskapital.

2.- Umwandlung der Währung des Gesellschaftskapitals von Luxemburger Franken in Euro mit Wirkung zum 1. Januar 2002, sodass das Kapital der Gesellschaft sich auf einunddreissigtausend (31.000,-) Euro belaufen wird.

3.- Abänderung vom ersten Abschnitt von Artikel fünf der Satzung, welcher wie folgt lautet:

«Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausendfünfhundertsechunddreissig Komma zweiundneunzig (1.250.536,92) Luxemburger Franken, eingeteilt in zweitausendfünfhundert (2.500) Aktien, ohne Nominalwert.»

Ab dem 1. Januar 2002 beträgt das Gesellschaftskapital einunddreissigtausend (31.000,-) Euro, eingeteilt in zweitausendfünfhundert (2.500) Aktien ohne Nennwert.

4.- Beschlissung den Sitz der Gesellschaft von L-1620 Luxemburg, 7, rue J.B. Gellé nach L-1325 Luxemburg, 1, rue de la Chapelle zu verlegen.

II. Die anwesenden und vertretenen Gesellschafter, die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl ihrer Aktien gehen aus einer Anwesenheitsliste hervor, diese Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Gesellschaftern, den Vollmachtnehmern der vertretenen Gesellschaftern, dem Büro und dem unterzeichneten Notar, wird gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter werden ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

III. Da das gesamte Gesellschaftskapital bei dieser Versammlung anwesend oder vertreten ist, und alle Gesellschafter erklären, ordnungsgemässe Mitteilung der Tagesordnung erhalten zu haben, waren Einberufungen hinfällig.

IV. Gegenwärtige Versammlung ist somit ordnungsgemäss zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Punkte der Tagesordnung abstimmen.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung sodann einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapitals um einen Betrag von fünfhundertsechsdreissig Komma zweiundneunzig (536,92) Luxemburger Franken, auf eine Million zweihundertfünfzigtausendfünfhundertsechsdreissig Komma zweiundneunzig (1.250.536,92) Luxemburger Franken zu erhöhen, mit Abschaffung des Nominalwertes der Aktien, und ohne Ausgabe von neuen Aktien, durch Bareinzahlung von fünfhundertsechsdreissig Komma zweiundneunzig (536,92) Luxemburger Franken durch die Aktionäre in Verhältnis ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapital, wie dies dem amtierenden Notar an Hand eines hier beigefügten Bankzertifikates nachgewiesen wurde, der es ausdrücklich bescheinigt.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Umwandlung der Währung des Gesellschaftskapitales von Luxemburger Franken in Euro mit Wirkung zum 1. Januar 2002, sodass das Kapital der Gesellschaft sich sodann auf einunddreissigtausend (31.000,-) Euro belaufen wird, eingeteilt in zweitausendfünfhundert (2.500) Aktien ohne Nominalwert, jeder Aktionär erhaltend 0,5 neue Aktien für eine alte Aktie.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Abänderung vom ersten Abschnitt Artikel fünf der Satzung, welcher wie folgt lautet:

«Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million zweihundertfünfzigtausendfünfhundertsechsdreissig Komma zweiundneunzig (1.250.536,92) Luxemburger Franken, eingeteilt in zweitausendfünfhundert (2.500) Aktien ohne Nominalwert.»

Ab dem 1. Januar 2002 beträgt das Gesellschaftskapital einunddreissigtausend (31.000,-) Euro, eingeteilt in zweitausendfünfhundert (2.500) Aktien ohne Nennwert.

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-1620 Luxemburg, 7, rue J.B. Gellé nach L-1325 Luxemburg, 1, rue de la Chapelle zu verlegen.

*Kosten*

Die Kosten, die der Gesellschaft aus Anlass des Gegenwärtigen entstehen, werden auf vierzigtausend (40.000,-) Luxemburger Franken abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Versammlung um 11.45 Uhr.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle denn Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Büros mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Wagener, P. Lamouline, G. Depiesse, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2001, vol. 132S, fol. 5, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Müller.*

Für gleichlautende Abschrift der vorgenannten Gesellschaft zwecks Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 23. Oktober 2001.

R. Neuman.

(67947/226/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

**TRANSPORT WARTUNGS UND SERVICE A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxemburg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 10.928.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(67952/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.



**T.T.I. TRIVEA TECHNOLOGIES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 25.546.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 22 octobre 2001, vol. 269, fol. 22, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(67927/561/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**SOCLIMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 17.482.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 22 octobre 2001, vol. 269, fol. 22, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(67930/561/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**STATION DE SERVICE KIRPACH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 16, rue de Medernach.  
R. C. Luxembourg B 19.611.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 22 octobre 2001, vol. 269, fol. 22, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CHARLES ENSCH

Signature

(67931/561/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**ALEPH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 61.917.

L'an deux mille un, le onze octobre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Vania Baravini, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, agissant comme mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme ALEPH S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 61.917,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 11 octobre 2001; un extrait du procès-verbal de ladite réunion restera annexé aux présentes.

Laquelle comparants, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

1.- Le capital souscrit, le capital autorisé de la société et les conditions d'émission d'actions nouvelles sont relatés à l'article cinq des statuts tels que modifiés suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2001, en voie de publication au Mémorial C, cet article ayant actuellement la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 133.862,50 (cent trente-trois mille huit cent soixante-deux Euros et cinquante cents), représenté par 5.400 (cinq mille quatre cents) actions sans désignation de valeur nominale.»

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 2.887.000,- (deux millions huit cent quatre-vingt-sept mille euros).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période prenant fin cinq ans après l'assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2001, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immé-

diatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article....»

2.- En vertu des dispositions de l'article cinq des statuts, le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 11 octobre 2001,

- d'augmenter le capital social de EUR 1.137,50 (mille cent trente-sept euros et cinquante cents) pour le porter du montant de EUR 133.862,50 (cent trente-trois mille huit cent soixante-deux euros et cinquante cents) à EUR 135.000,- (cent trente-cinq mille euros), le nombre d'actions qui sont sans désignation de valeur nominale restant inchangé; le conseil a constaté que cette augmentation de capital a été intégralement libérée en numéraire par les actionnaires en proportion de leurs participations;

- d'augmenter le capital social de EUR 102.150,- (cent deux mille cent cinquante euros) pour le porter du montant de EUR 135.000,- (cent trente-cinq mille euros) à EUR 237.150,- (deux cent trente-sept mille cent cinquante euros) par l'émission au pair comptable de 4.086 (quatre mille quatre-vingt-six) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Le conseil d'administration a décidé d'admettre à la souscription des 4.086 (quatre mille quatre-vingt-six) actions nouvelles la société FIDCORP LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar, Watergardens 6, Suite 24, les autres actionnaires, ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

Le conseil d'administration a conféré en outre tous pouvoirs au mandataire, préqualifié, à comparaître par-devant notaire aux fins de documenter la réalisation de ces augmentations de capital et d'adapter l'article cinq des statuts à la réalisation de ces augmentations de capital.

3.- Les 5.400 (cinq mille quatre cents) actions existantes ont été libérées additionnellement par un versement global en espèces de EUR 1.137,50 (mille cent trente-sept euros et cinquante cents) et les 4.086 (quatre mille quatre-vingt-six) actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement au pair comptable par la prédite société FIDCORP LIMITED, préqualifiée, par un versement en espèces de EUR 102.150,- (cent deux mille cent cinquante euros), ce faisant des versements totaux à un compte bancaire au nom de ALEPH S.A. de la somme de EUR 103.287,50 (cent trois mille deux cent quatre-vingt-sept euros et cinquante cents), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément sur base d'un certificat bancaire émis par la BANCA LOMBARDA INTERNATIONAL S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, en date du 9 octobre 2001, et des documents de souscription et de renonciation. Ces documents resteront annexés aux présentes.

4.- Suite à la réalisation de ces augmentations de capital, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 237.150,- (deux cent trente-sept mille cent cinquante euros), représenté par 9.486 (neuf mille quatre cent quatre-vingt-six) actions sans désignation de valeur nominale.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à quatre-vingt mille (80.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé : V. Baravini, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2001, vol. 132S, fol. 9, case 8. – Reçu 41.666 francs.

*Le Receveur (signé): J. Müller.*

Pour copie conforme, délivrée à ladite société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2001.

R. Neuman.

(67954/226/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

#### **ALEPH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 61.917.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(67955/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

**BANCO MERCANTIL DE SÃO PAULO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2019 Luxembourg, 5, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 18.996.

*Pouvoirs*

Dans le cadre des articles 14 et 15 des statuts, autorisation est accordée par la présente, et ce à partir du 12 septembre 2001, à

- Mme Siobhân Downey Cooper, fondé de pouvoir

afin de signer, conjointement avec MM. João Figueiredo-Filho, José Rodrigues Alves, Peter William Gerrard, Directeur Général, ou M. Robert John Duncan, Directeur, tous actes et documents en rapport avec la gestion journalière de la Banque, se situant dans les catégories suivantes:

- les correspondances en général, les contrats de crédits, à l'exception d'autres documents comportant un engagement de la Banque;

- les confirmations des opérations du marché monétaire et des opérations de change;

- les rapports périodiques pour la CSSF, la BCL, l'IBLC, l'Administration de l'Emploi et toutes autres autorités luxembourgeoises.

Cette autorisation est valide jusqu'au 31 décembre 2001.

J. Figueiredo-Filho / P. Gerrard

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2001, vol. 558, fol. 87, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67956/226/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

**BANCO MERCANTIL DE SÃO PAULO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2019 Luxembourg, 5, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 18.996.

*Pouvoirs*

Dans le cadre des articles 14 et 15 des statuts, autorisation est accordée par la présente à MM. Richard Allen Bird et Christopher M. Pengilley à signer, conjointement ou avec:

- M. M. A. Hopgood, fondé de pouvoir, ou

- Mme B. Annika Hall, fondé de pouvoir

tous actes et documents en rapport avec la gestion journalière de BANCO MERCANTIL DE SÃO PAULO INTERNATIONAL S.A., London Branch,

et ce à partir du 15 septembre 2001,

Les présentes dispositions annulent et remplacent les dispositions précédentes à propos du même sujet.

Cette autorisation est valide jusqu'au 31 décembre 2002.

J. Figueiredo-Filho / P. Gerrard

Copie conforme à l'original

BANCO MERCANTIL DE SÃO PAULO

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2001, vol. 558, fol. 87, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67957/226/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

**LINK ENGINEERING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 117A, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 55.001.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2001*

Messieurs les actionnaires se sont réunis en Assemblée générale au siège administratif de la société à Bertrange, 117A, rue de Luxembourg. L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures par le président Monsieur Marc Simonis.

Le président constate qu'il résulte de la liste de présence que sur les 1.250 actions de capital social, 1.250 actions sont représentées par 4 actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence détaillée, sera jointe et demeurera annexée au présent procès-verbal.

Monsieur Marc Simonis nomme scrutateur Monsieur Ivan Thonnard. L'Assemblée désigne également Monsieur Ivan Thonnard pour remplir les fonctions de secrétaire de l'Assemblée.

Le président constate que l'Assemblée a été convoquée par des lettres adressées à tous les actionnaires, que ceux-ci par les convocations ont eu connaissance de l'ordre du jour et que par conséquent l'Assemblée réunissant l'entière du capital social, est valablement constituée.

Ces constatations faites, l'Assemblée passe à l'ordre du jour, à savoir:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire.

2. Approbation du Bilan et du compte de Pertes et Profits au 31 décembre 2000.

3. Affectation du résultat.

4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.

5. Divers.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Monsieur Simonis donne lecture du rapport du Conseil d'administration, il donne ensuite la parole à M. Boden Jean-Marie de la FIDUCIAIRE KARTHEISER & CIE qui donne lecture du rapport du Commissaire.

**Art. 2.** Le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2000 montrant un bénéfice de LUF 182.038,-.

Par un vote unanime l'Assemblée approuve ces documents.

**Art. 3.** A l'unanimité l'Assemblée décide de reporter à nouveau le solde bénéficiaire de LUF 182.038,- après affectation à la réserve légale de 5% soit 9.000,- LUF.

**Art. 4.** L'Assemblée par des votes spéciaux donne ensuite, à l'unanimité décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes. L'Assemblée renouvelle les mandats des administrateurs pour une année.

L'Assemblée nomme la FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE commissaire aux comptes pour une nouvelle année.

Après avoir fait un tour d'horizon des perspectives futures de la société et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11.15 heures.

Annexes : 1 rapport du Commissaire aux comptes, 1 liste de présence

Luxembourg, le 30 mai 2001.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

*Rapport du Conseil d'Administration*

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des activités et résultats de votre société à la fin de l'exercice 2000.

La société a réalisé un bénéfice de LUF 182.038,-.

Nous vous prions de bien vouloir approuver le bilan et les comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 2000 tels qu'ils vous ont été soumis.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

*Pour le Conseil d'Administration*

M. W. Simonis / I. Thonnard / A. Henin / B. Kempeneers

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2000*

Conformément à l'article 62 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution du mandat de commissaire aux comptes que vous avez bien voulu nous confier relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

L'article 62 de la précitée loi n'impose pas au commissaire de donner une attestation sur les comptes annuels au sens de l'art. 252 par. (4). Dès lors nous n'avons pas appliqué les normes de révision généralement admises en matière de révision légale des comptes annuels au sens de l'article 256 par. (1) de la loi précitée.

Dans le cadre de notre mission, nous avons procédé à une vérification succincte du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe sur la base des diligences usuelles au Luxembourg en matière de commissariat aux comptes. Nous avons procédé aux sondages et examens appropriés aux circonstances données. Notre vérification n'a pas révélé d'irrégularité ni de violation de dispositions légales ou statutaires.

Nous certifions les comptes annuels tels qu'ils vous sont soumis par le Conseil d'administration conformes aux livres comptables et vous proposons d'approuver ces comptes annuels.

Signature

*Le Commissaire aux comptes*

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 37, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(67961/510/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

**LINK ENGINEERING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 117A, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.001.

*Liste de présence de l'assemblée générale des actionnaires du 30 mai 2001*

Actionnaires	Nombre d'action	Représentés par	Signatures
Marc Simonis.....	1.000	lui-même	Signature
Ivan Thonnard.....	125	lui-même	Signature
Brigitte Kempeneers.....	125	elle-même	Signature
Total:.....	1.250		

Luxembourg, le 30 mai 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 37, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(67962/510/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

**DILON FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.028.

In the year two thousand one, on the twenty-sixth of September.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of DILON FINANCE S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on June 24, 1997, published in the Mémorial C, Recueil no 578 of October 22, 1997.

The meeting was opened by Mrs Christelle Ferry, lawyer, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mr David Sana, lawyer, residing in Freyming (France).

The meeting elected as scrutineer Miss Céline Bertolone, lawyer, residing in Hayange (France).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Suppression of the designation of the nominal value of the shares.

2. Increase of the subscribed capital by ten thousand six hundred and twenty-one point ninety Luxembourg francs (10,621.90 LUF) without issuing any new shares, so that after this increase the subscribed capital will amount to one million two hundred and sixty thousand six hundred and twenty-one point ninety Luxembourg francs (1,260,621.90 LUF) represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares without designation of a nominal value.

3. Full payment by contribution in cash by the actual shareholders proportionally to their respective participations in the share capital.

4. Conversion of the currency of the subscribed capital from Luxembourg francs into Euro with effect to January 1, 2001, at the rate of exchange of 40.3399 LUF for 1.- EUR prevailing since January 1st, 1999, so that after this conversion the subscribed capital will amount to thirty-one thousand two hundred and fifty Euro (31,250.- EUR) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares without designation of a nominal value.

5. Reintroduction of the designation of the nominal value, so that the subscribed capital of an amount of thirty-one thousand two hundred and fifty Euro (31,250.- EUR) is represented by one thousand two hundred and fifty (1.250) shares of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

6. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association.

7. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to suppress the designation of the nominal value of the shares.

*Second resolution*

The general meeting decides to increase the subscribed capital by ten thousand six hundred and twenty-one point ninety Luxembourg francs

(10,621.90 LUF) without issuing any new shares, so that after this increase the subscribed capital will amount to one million two hundred and sixty thousand six hundred and twenty-one point ninety Luxembourg francs (1,260,621.90 LUF) represented by one thousand two hundred fifty (1.250) shares without designation of a nominal value.

*Third resolution*

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash by the actual shareholders proportionally to their respective participations in the share capital so that the amount of ten thousand six hundred and twenty-one point ninety Luxembourg francs (10,621.90 LUF) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

The general meeting decides to convert the corporate capital of Luxembourg francs (LUF) into Euro (EUR) with effect to January 1, 2001, at the rate of exchange of 40.3399 LUF for 1.- EUR prevailing since January 1, 1999.

The general meeting decides to convert all accounts in the books of the Company from Luxembourg Francs (LUF) into Euro (EUR).

After this conversion, the subscribed capital is fixed at thirty-one thousand two hundred and fifty Euro (31,250.- EUR) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares without designation of a nominal value.

*Fifth resolution*

The general meeting decides the reintroduction of a nominal value to twenty-five Euro (25.- EUR) per share.

*Sixth resolution*

The general meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation which will read as follows:

«**Art. 5. 1st paragraph.** The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand two hundred and fifty Euro (31,250.- EUR) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.»

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately forty thousand Luxembourg francs (40,000.- LUF).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille un, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DILON FINANCE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 juin 1997, publié au Mémorial C Recueil numéro 578 du 22 octobre 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Christelle Ferry, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur David Sana, juriste, demeurant à Freyming (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Céline Bertolone, juriste, demeurant à Hayange (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Suppression de la valeur nominale des actions.

2. Augmentation du capital social de dix mille six cent vingt et un virgule quatre-vingt-dix francs luxembourgeois (10.621,90 LUF) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de un million deux cent soixante mille six cent vingt et un virgule quatre-vingt-dix francs luxembourgeois (1.260.621,90 LUF) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

3. Paiement intégral en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans le capital.

4. Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euro avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, au taux de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, c'est ainsi qu'après conversion, le capital social sera d'un montant de trente et un mille deux cent cinquante Euro (31.250,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

5. Réintroduction de la désignation d'une valeur nominale, ainsi le capital social de trente et un mille deux cent cinquante Euro (31.250,- EUR) sera représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune.

6. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de dix mille six cent vingt et un virgule quatre-vingt-dix francs luxembourgeois (10.621,90 LUF) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de un million deux cent soixante mille six cent vingt et un virgule quatre-vingt-dix francs luxembourgeois (1.260.621,90 LUF) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

*Troisième résolution*

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital de sorte que le montant de dix mille six cent vingt et un virgule quatre-vingt-dix francs luxembourgeois (10.621,90 LUF) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001, la monnaie d'expression du capital social et du capital autorisé de francs Luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de Francs Luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR).

Après cette conversion, le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante Euro (31.250,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de réintroduire une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) par action.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art.5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille deux cent cinquante Euro (31.250,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune.»

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ quarante mille francs luxembourgeois (40.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Ferry, D. Sana, C. Bertolone, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 4, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 16 octobre 2001.

G. Lecuit.

(67958/220/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

**DILON FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.028.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 16 octobre 2001.

G. Lecuit.

(67959/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

**FULL MUSIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 64.073.

Le bilan établi au 31 décembre 2000 et enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 554, fol. 25, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour FULL MUSIC S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

(67963/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

**PUBLIGEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 60.799.

Le bilan établi au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 25, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour PUBLIGEST S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

(67964/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**B.A.R.T. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 40.048.

L'an deux mille un, le quinze octobre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding B.A.R.T. S.A., avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 40.048.

La séance est ouverte à 12.00 heures,

sous la présidence de Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Manuela Bosquee-Mausen, employée privée, demeurant à Arlon.

A été appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen,

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Modification de la première phrase de l'article 12 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 12. Première phrase.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. Le quorum de présence requis par la loi est d'au moins de la moitié des actions émises et les résolutions à l'ordre du jour doivent être adoptées par un vote affirmatif de deux tiers des actions présentes ou représentées.

IV. L'assemblée a été convoquée par des avis publiés:

- dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 814 du 26 septembre 2001 et numéro 851 du 5 octobre 2001;

- dans le journal «Lëtzebuenger Journal», le 26 septembre 2001 et le 5 octobre 2001.

La preuve de ces publications a été fournie à l'assemblée.

V. Il résulte de ladite liste de présence que sur les trente mille (30.000) actions et les trois mille (3.000) parts de fondateurs émises au 15 octobre 2001, trente mille (30.000) actions, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Seule résolution*

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 12 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 12. Première phrase.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

*Frais*

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.10 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, M. Bosquee-Mausen, L. Hansen, R. Neuman.



Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2001, vol. 132S, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Müller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2001.

R. Neuman.

(67949/226/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

**B.A.R.T. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 40.048.

Le texte des statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(67950/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

**CS CARAT ADVISORY COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

H. R. Luxemburg B 73.243.

Im Jahre zweitausend und eins, am sechzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Reginald Neuman, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

Die alleinigen Aktionäre der Aktiengesellschaft CS CARAT ADVISORY COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, hiernach kurz mit «die Gesellschaft» bezeichnet, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Sektion B Nummer 73.243, nämlich:

I.- CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Aktiengesellschaft, mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg, Sektion B, Nummer 45.726,

andurch vertreten durch

- Herrn Germain Trichies, Director, geschäftsansässig in Luxemburg, 5, rue Jean Monnet, und

- Herrn Paul Kremer, Vice President, geschäftsansässig in Luxemburg, 5, rue Jean Monnet,

welche die Gesellschaft unter ihren gemeinsamen Unterschriften vertreten können,

Inhaber von dreihundertneundneunzig Aktien ..... 399

2.- CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT INTERNATIONAL FUND HOLDING, Aktiengesellschaft schweizerischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in Zürich (Schweiz),

andurch vertreten durch Herrn Germain Trichies, vorgeannt,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Zürich (Schweiz), am 5. Oktober 2001, gegenwärtiger Urkunde beigebogen,

Inhaber von einer Aktie ..... 1

Total: vierhundert Aktien ..... 400

ohne Nominalwert, welche das gesamte Kapital von zweihunderttausend (200.000,-) Schweizer Franken bilden.

Welche Kompargenten erklären genauestens über den zu fassenden Beschluss im Bilde zu sein und den instrumentierenden Notar ersuchen folgende einstimmig gefassten Beschlüsse zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Die Aktionäre beschliessen die ordentliche Generalversammlung von Februar auf Mai zu verlegen und somit Artikel 19 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben

«**Art. 19.** Die ordentliche Generalversammlung findet am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort in der Gemeinde Luxemburg jeweils am 2. Montag des Monats Mai um 11.00 Uhr eines jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am darauffolgenden Tag statt.»

*Zweiter Beschluss*

Die Aktionäre beschliessen das Geschäftsjahr abzuändern, welches fortan am 1. Januar eines jeden Jahres beginnen und am 31. Dezember des Jahres enden soll.

Die Aktionäre beschliessen andurch Artikel 23 der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 23.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres.»

Das laufende Geschäftsjahr, welches am 1. Oktober 2001 begonnen hat, wird vorzeitig am 31. Dezember 2001 enden.

Die Kosten die der Gesellschaft aus Anlass des Gegenwärtigen entstehen, werden auf fünfundzwanzigtausend (25.000,-) Luxemburger Franken.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: G. Trichies, P. Kremer, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2001, vol. 132S, fol. 11, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Müller.

Für gleichlautende Abschrift der vorgenannten Gesellschaft zwecks Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 24. Oktober 2001.

R. Neuman.

(67951/226/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**CS CARAT ADVISORY COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 73.243.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(67953/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**PASHMINART'ART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 74.487.

Le bilan établi au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 25, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour PASHMINART'ART S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

(67968/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**SORRILUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 33.135.

Le Conseil d'Administration tenu le 20 avril 2001 a:

- procédé à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2000 et arrêté définitivement les comptes annuels de cet exercice.

- approuvé le projet de rapport de gestion, qui doit être présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 26, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68082/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**SORRILUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 33.135.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 juillet 2001 a:

- approuvé le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2000,

- approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2000,

- donné quitus aux Administrateurs et Réviseur d'Entreprises pour leur gestion durant l'exercice clos au 31 décembre 2000,

- renouvelé les mandats de Messieurs Mark Falloon, Kenneth Krenicky et Philippe Duche, pour une durée de un an venant à expiration lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2001,

- renouvelé le mandat de Réviseur d'Entreprises de la société PricewaterhouseCoopers,

- donné tout pouvoir au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir les formalités légales de dépôt et d'enregistrement.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 26, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68085/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**ZIEL A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 25.552.

Constituée suivant acte reçu par Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 février 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 134 du 14 mai 1987.

Modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 8 octobre 1992 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 629 du 30 décembre 1992.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société qui s'est tenue le 24 juillet 2001 à Luxembourg, que suite à la démission de Monsieur Luc Pletschette avec effet au 24 juillet 2001, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Décharge pleine et entière pour l'exercice du mandat de Monsieur Luc Pletschette sera demandée à la prochaine assemblée générale des actionnaires,
2. Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, est nommée administratrice de la société,
3. Le mandat de Mademoiselle Jeanne Piek restera à confirmer lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 24 juillet 2001.

ZIEL A.G.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67973/022/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**TWINCOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 74.885.

Le bilan établi au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 25, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour TWINCOM S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

(67969/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**TWINCOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 74.885.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 septembre 2001*

MM. les actionnaires de la société TWINCOM SA, société anonyme au capital de 31.000 euros, dont le siège social est à L-1661 Luxembourg, 7 Grand-rue, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

Ils reconnaissent avoir été régulièrement convoqués.

Il a été dressé une feuille de présence, laquelle a été signée des actionnaires présents représentant l'intégralité du capital.

Monsieur Giurca préside l'assemblée.

Monsieur Agnes, administrateur, est désigné comme secrétaire.

MILESTONE est appelée pour remplir les fonctions de scrutateur.

Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés. L'assemblée générale réunissant la totalité des actions est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose au bureau de l'Assemblée:

1. la feuille de présence
2. les statuts de la société
3. le bilan et le compte des Pertes et Profits au 31 décembre 2000
4. le rapport du commissaire aux comptes.

Monsieur le Président déclare que le bilan, le compte des Pertes et Profits et le rapport du Commissaire aux comptes ont été tenus à la disposition des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion. Il rappelle que l'assemblée générale a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

1. lecture du rapport du conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2000, approbation des comptes,
2. décharge à donner au Conseil d'Administration,
3. affectation du résultat de l'exercice 2000.

4. Monsieur le Président expose la situation de la société, et après échange de diverses observations de la part des actionnaires, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celle du Commissaire aux comptes de l'exercice 2000, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale donne quitus au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes en ce qui concerne l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale affecte le résultat de l'année sur le compte de résultats reportés après affectation de 5% du bénéfice à la réserve légale.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Quatrième résolution*

La société MILESTONE est nommée comme nouvel administrateur, suite à la démission de M. Doisy.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Signature / Signature / Signature

*Le président / Le secrétaire / Le scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 25, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(67970/000/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

**IMMORENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 71.012.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 septembre 2001*

MM les actionnaires de la société IMMORENT S.A., société anonyme au capital de 1.250.000 LUF, dont le siège social est à L-1661 Luxembourg, 7 Grand-rue, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

Ils reconnaissent avoir été régulièrement convoqués.

Il a été dressé une feuille de présence, laquelle a été signée des actionnaires présents représentant l'intégralité du capital.

MILESTONE préside l'assemblée.

Monsieur Agnes, administrateur, est désigné comme secrétaire.

Madame Luxen est appelée pour remplir les fonctions de scrutateur.

Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés.

L'assemblée générale réunissant la totalité des actions est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose au bureau de l'Assemblée:

1. la feuille de présence
2. les statuts de la société
3. le bilan et le compte des Pertes et Profits au 31 décembre 2000
4. le rapport du commissaire aux comptes.

Monsieur le Président déclare que le bilan, le compte des Pertes et Profits et le rapport du Commissaire aux comptes ont été tenus à la disposition des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion. Il rappelle que l'assemblée générale a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

1. lecture du rapport du conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2000,
2. approbation des comptes,
3. décharge à donner au Conseil d'Administration,
4. affectation du résultat de l'exercice 2000,
5. conversion du capital en euros.

Monsieur le Président expose la situation de la société, et après échange de diverses observations de la part des actionnaires, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

*Première résolution*

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celle du Commissaire aux comptes de l'exercice 2000, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale donne quitus au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes en ce qui concerne l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale affecte le résultat de l'année sur le compte de résultats reportés.  
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale constate la démission de M. Doisy Joseph, administrateur de la société, et nomme en remplacement la société MILESTONE.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital en 31.000 euros par incorporation de 537 LUF du compte résultats reportés.

Signature / Signature / Signature

*Le président / Le secrétaire / Le scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 25, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(67971/000/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**IMMORENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 71.012.

Le bilan établi au 31 décembre 2000 et enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 25, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2001.

*Pour IMMORENT S.A.*

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

(67972/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**G.F.I. S.A., GESTION FINANCIERE INTERNATIONALE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 26.114.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2001, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- Mireille Chetioui, Directeur Administratif et Financier, CDC IXIS ASSET MANAGEMENT, 56, rue de Lille, 75007, Paris

- Joséphine de Bodinat-Moreno, membre du Directoire, CDC IXIS ASSET MANAGEMENT, 56, rue de Lille, 75007, Paris

- Michel Lentz, Attaché de Direction, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

- Dominique Mourocq, Conseil en Gestion, CDC IXIS ASSET MANAGEMENT, 56, rue de Lille, 75007, Paris

- Gérard Sauvage, responsable de l'Ingénierie et de la Recherche Financière, CDC IXIS ASSET MANAGEMENT, 56, rue de Lille, 75007, Paris

Les comptes faisaient apparaître, pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2000, un bénéfice de 67.222 Euros. Le report à nouveau de l'exercice précédent s'élevant à 1.178.093 Euros, l'Assemblée Générale a décidé de répartir le bénéfice disponible s'élevant à 1.245.315 Euros comme suit:

- réserve légale: 105 Euros

- dividende: 1.100.000 Euros, soit 200 Euros par part,

- report à nouveau 145.210 Euros

*Pour GESTION FINANCIERS INTERNATIONALE S.A. - G.F.I. S.A.*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 35, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(68058/006/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**HEROVILLE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 41.063.

Constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 28 juillet 1992, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 554 du 28 novembre 1992.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société HEROVILLE S.A., qui s'est tenue le 26 juillet 2001 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Démission a été accordée à Monsieur Vittorio Benatti de sa fonction d'administrateur et de Président du conseil d'administration et décharge pleine et entière lui a été donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.
- Madame Annamaria Lutti, employée privée, demeurant à CH-Lugano, a été nommée administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Le nouvel administrateur assumera la fonction de Président du conseil d'administration et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 30 juillet 2001.

*Pour la société HEROVILLE S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(67975/622/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**ARFASAS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 51.171.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 10 mai 1995, publié au Mémorial Recueil C n° 406 du 25 août 1995.

Il résulte d'une lettre adressée à la société ARFASAS HOLDING S.A. en date du 4 avril 2001 que Monsieur Valerio Francini, directeur de société, demeurant à CH-Lugano, a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 4 avril 2001 que Madame Margherita Luca, employée privée, demeurant à CH-Breganzona, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Valerio Francini. Monsieur Daniele Albertolli est nommé président du conseil d'administration.

Ces cooptations feront l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 4 avril 2001.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(67978/622/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**ARFASAS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 51.171.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 10 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil C n° 406 du 25 août 1995.

Il résulte d'une lettre adressée à la société ARFASAS HOLDING S.A. en date du 16 novembre 1999 que Mademoiselle Evelyne Hasler, employée privée, demeurant à CH-Viganello, a démissionnée de sa fonction d'administratrice avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 16 novembre 1999 que Monsieur Daniele Albertolli, directeur de sociétés, demeurant à CH-Gravesano, a été coopté comme administrateur en remplacement de Mademoiselle Evelyne Hasler.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 16 novembre 1999.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(67979/622/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX S.A.,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 32.395.

Constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch notaire de résidence à L-Luxembourg en date du 23 novembre 1989, publié au Mémorial Recueil C n° 156 du 10 mai 1990.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue le 20 juillet 2001 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Démission a été accordée à Monsieur Vittorio Benatti, directeur de sociétés, demeurant à CH-Pazzallo, de sa fonction d'administrateur de la société en date du 31 janvier 2001 et décharge pleine et entière lui a été donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- Mademoiselle Evelyne Hasler, employée privée, demeurant à CH-Figino, a été nommée administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(67976/622/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**EUROMONETA, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 47.656.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg en date du 5 mai 1994, publié au Mémorial, Recueil C n° 356 du 24 septembre 1994,

Statuts modifiés en date du 17 décembre 1997 suivant acte reçu par-devant le même notaire, publié au Mémorial, Recueil C n° 218 du 7 avril 1998.

La convention de domiciliation qui a été conclue le 2 mai 2000 entre les sociétés FFF MANAGEMENT & TRUST S.A., 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg et EUROMONETA, G.m.b.H., 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, R. C. Luxembourg, B 47.656 a été annulée avec effet immédiat en date du 7 novembre 2000.

Luxembourg, le 24 septembre 2001.

*Pour la société*

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(67977/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**ALYTH FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 64.307.

Constituée suivant acte reçu par Me Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 30 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil C n° 536 du 23 juillet 1998.

Statuts modifiés en dernier lieu par-devant le même notaire, en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil C n° 672 du 21 septembre 1998.

Il résulte d'une lettre adressée à la société ALYTH FINANCE S.A. en date du 25 juillet 2001 que Monsieur Luc Pletschette a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 25 juillet 2001 due Monsieur Cyril Szlachetka, employé privé, demeurant à F-Labry, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Luc Pletschette.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

*Pour la société ALYTH FINANCE S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(67980/622/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**WALSALL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 62.952.

Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 3 février 1998, publié au Mémorial, Recueil C n° 321 du 8 mai 1998,

Statuts modifiés à plusieurs reprises en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 9 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil C n° 29 du 10 janvier 2000.

—  
La convention de domiciliation qui a été conclue le 15 mars 2000 entre les sociétés FFF MANAGEMENT & TRUST S.A., 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg et WALSALL HOLDING S.A., 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 69.962 a été annulée avec effet immédiat en date du 7 septembre 2001.

Luxembourg, le 19 septembre 2001.

*Pour la société*

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(67981/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**SKYLINER S.A., Société Anonyme,  
(anc. MARLFIELD INVESTMENT S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 81.456.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 28 mars 2001, acte non encore publié au Mémorial, Recueil C;

Statuts modifiés en date du 25 mai 2001 suivant acte reçu par-devant le même notaire, acte non encore publié au Mémorial, Recueil C.

—  
La convention de domiciliation qui a été conclue le 21 mai 2001 entre les sociétés FFF MANAGEMENT & TRUST S.A., 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg et SKY-LINER S.A. (anciennement MARLFIELD INVESTMENTS S.A.), 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, R. C. Luxembourg: B 81.456 a été annulée avec effet immédiat en date du 31 mai 2001.

Luxembourg, le 24 septembre 2001.

*Pour la société*

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(67982/622/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**ARSAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 72.730.

—  
Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 25 septembre 2000 entre:

Société domiciliée:

ARSAN HOLDING S.A

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R. C. Luxembourg: B 72.730

et

Domiciliataire:

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R. C. Luxembourg: B 53.097

a pris fin avec effet au: 12 octobre 2001

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2001.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 24, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(67988/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---



**HORIZONS & COTTAGES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 26, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 42.922.

Constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à L-Bettembourg en date du 15 février 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 209 du 8 mai 1993.

La convention de domiciliation qui a été conclue le 27 avril 2000 entre les sociétés REVILUX S.A., 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg et HORIZONS & COTTAGES S.A., 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 42.922 a été annulée avec effet immédiat en date du 21 juin 2000.

Luxembourg, le 21 septembre 2001.

*Pour la société*

REVILUX S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(67983/622/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**ESPRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 76.961.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 24 juillet 2000, acte non encore publié;

- Statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire en date du 19 décembre 2000, acte non encore publié.

Il résulte d'une lettre adressée à la société ESPRO S.A. en date du 27 juillet 2001 que Monsieur Luc Pletschette, maître en sciences économiques, demeurant à L-Schifflange, a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 27 juillet 2001 que Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à L-Luxembourg, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Luc Pletschette.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 juillet 2001.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(67984/622/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**BAUXA CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 71.661.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 27 octobre 1999 entre:

Société domiciliée:

BAUXA CAPITAL HOLDING S.A.

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R. C. Luxembourg: B 71.661

et

Domiciliaire:

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R. C. Luxembourg: B 53.097

a pris fin avec effet au: 12 octobre 2001

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2001.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 24, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(67989/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**SNOW INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 58.411.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 octobre 2001*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
- L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.
- L'Assemblée décide de convertir en euros, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2001, le capital souscrit et le capital autorisé actuellement exprimés en LUF.
- L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions émises et des actions représentatives du capital autorisé.
- L'Assemblée décide d'adapter l'article 3 alinéas 1 et 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:  
«Le capital souscrit est fixé à nonante neuf mille cent cinquante sept euros quarante et un cents (99.157,41 EUR) représenté par 4.000 actions sans valeur nominale. Le capital autorisé est fixé à six cent dix-neuf mille sept cent trente-trois euros quatre-vingt-un cents (619.733,81 EUR) représenté par 25.000 actions sans valeur nominale.»

Luxembourg, le 12 octobre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2001, vol. 559, fol. 19, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(67987/595/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**SUNDECO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.  
R. C. Luxembourg B 59.316.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 3 octobre 2001, que la démission de M. Manfred G. Braun comme administrateur fût acceptée et que M. Hans Christer Malmberg, 14 rue des Capucins, L-1313 Luxembourg fût élu comme nouveau administrateur, de sorte que son mandat viendra à échéance après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 24, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(68107/779/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**SUNDECO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.  
R. C. Luxembourg B 59.316.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 24, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Signature.

(68113/779/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**ASSCO EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 82.018.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 4 mai 2001, en cours de publication.

Il résulte d'une lettre adressée à la société ASSCO EUROPE, S.à r.l. en date du 26 septembre 2001 que:  
Monsieur Otis Claeys a démissionné de sa fonction de gérant avec effet immédiat.

De plus, le siège social au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, est dénoncé en date du 26 septembre 2001 et par conséquent, la convention de domiciliation établie en date du 15 mai 2001 entre ASSCO EUROPE, S.à r.l. et FFF MANAGEMENT & TRUST S.A. prend fin avec effet au 26 octobre 2001.

Luxembourg, le 26 septembre 2001.

*Pour le démissionnaire*

FFF MANAGEMENT & TRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 76, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(67986/022/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**METALINVEST S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 65.653.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 27 novembre 2000 entre:

Société domiciliée:

METALINVEST S.A.

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R. C. Luxembourg: B 65.653

et

Domiciliataire:

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R. C. Luxembourg: B 53.097

a pris fin avec effet au: 12 octobre 2001

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2001.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 24, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(67990/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**SICPA COMMERCIAL INKS HOLDING (LUX) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 66.882.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2001, que:

- Le nombre des administrateurs a été porté de quatre à cinq,

- Monsieur Daniel Braun, Administrateur de sociétés demeurant 2, route de Villard, Le Mirador, CH-1832 Chamby (VD), Suisse a été nommé au poste d'administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2004.

- Madame Beaupied-Puetzer a été démise de son poste de déléguée à la gestion journalière. Décharge lui a été donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 37, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(68016/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**MINORUM CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 71.663.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 27 octobre 1999 entre:

Société domiciliée:

MINORUM CAPITAL HOLDING S.A.

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R. C. Luxembourg: B 71.663

et

Domiciliataire:

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R. C. Luxembourg: B 53.097

a pris fin avec effet au: 12 octobre 2001

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2001.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 24, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(67991/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**OILRU HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 14.979.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 18 février 1998 entre:

Société domiciliée:

OILRU HOLDING S.A.

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R. C. Luxembourg: B 14.979

et

Domiciliataire:

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R. C. Luxembourg: B 53.097

a pris fin avec effet au: 12 octobre 2001

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2001.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 24, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(67992/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**LES CERISIERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 34.675.

Avec effet au 30 septembre 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 septembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 37, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(68002/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**WORLDWIDE ENTERPRISES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 41.524.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 9 janvier 2001 entre:

Société domiciliée:

WORLDWIDE ENTERPRISES HOLDING S.A.

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R. C. Luxembourg: B 41.524

et

Domiciliaire:

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R. C. Luxembourg: B 53.097

a pris fin avec effet au: 12 octobre 2001

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2001.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 24, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(67993/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**EUROPEAN SPORTING GOODS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 71.714.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 13 octobre 1999 entre:

Société domiciliée:

EUROPEAN SPORTING GOODS, S.à r.l.

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R. C. Luxembourg: B 71.714

et

Domiciliaire:

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R. C. Luxembourg: B 53.097

a pris fin avec effet au: 5 octobre 2001

Fait à Luxembourg, le 8 octobre 2001.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 24, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(67994/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**EXTERIUS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 68.442.

Avec effet au 13 août 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 37, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(68006/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**EUROPEAN WINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 68.709.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 9 mars 1999 entre:

Société domiciliée:

EUROPEAN WINES, S.à r.l.

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R. C. Luxembourg: B 68.709

et

Domiciliaire:

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R. C. Luxembourg: B 53.097

a pris fin avec effet au: 5 octobre 2001

Fait à Luxembourg, le 8 octobre 2001.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 24, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(67995/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**HORTUM S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 65.535.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 20 juillet 1998 entre:

Société domiciliée:

HORTUM S.A.

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R. C. Luxembourg: B 65.535

et

Domiciliaire:

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R. C. Luxembourg: B 53.097

a pris fin avec effet au: 5 octobre 2001

Fait à Luxembourg, le 8 octobre 2001.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 24, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(67996/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**EUROPEAN MEDIA INVESTORS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 31.921.

Avec effet au 13 août 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 octobre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 37, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(68007/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**SANTA MONICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 53.459.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 27 février 1998 entre:

Société domiciliée:

SANTA MONICA, S.à r.l.

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R. C. Luxembourg: B 53.459

et

Domiciliaire:

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

R. C. Luxembourg: B 53.097

a pris fin avec effet au: 21 septembre 2001

Fait à Luxembourg, le 18 octobre 2001.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 24, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67997/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

**TEXTILCORD STEINFORT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-8452 Steinfort, rue Schwarzenhof.

H. R. Luxemburg B 7.113.

Protokoll der Hauptversammlung abgehalten in den Geschäftsräumen der TEXTILCORD STEINFORT S.A., Steinfort, am 19.5.1998 um 11.00 Uhr

Hans von Meiss als Vorsitzender der Hauptversammlung ernennt Herrn Max Pasquali zum Sekretär der Hauptversammlung.

Der Vorsitzende erklärt, dass die Hauptversammlung korrekt einberufen wurde und stellt weiterhin fest, dass die 1.000 Aktien vollständig vertreten sind, somit kann die Hauptversammlung korrekt abgehalten und folgende Tagesordnungspunkte erledigt werden.

1. Genehmigung des Jahresabschlusses 1997 sowie des Berichtes über die Prüfung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 1997.

2. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.

3. Beschluss über die Gewinnverwendung.

4. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.

5. Abberufung des Verwaltungsratsmitgliedes Michael Schauss.

6. Verschiedenes.

Nach Diskussion und Beratschlagung wurde von der Hauptversammlung folgendes einstimmig beschlossen:

1. Die Hauptversammlung genehmigt den Jahresabschluss 1997 sowie den Bericht des Wirtschaftsprüfers zusammen mit Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 1997.

2. Die Hauptversammlung entlastet die Mitglieder des Verwaltungsrates sowie den Wirtschaftsprüfer.

3. Der Bilanzgewinn in der Höhe von 49,656.890 LUF wird auf neue Rechnung vorgetragen.

4. KPMG-Audit, 31, allée Schäffer L 2520, Luxemburg, wird zum Wirtschaftsprüfer für das Jahr 1998 bestellt.

5. Das Verwaltungsratsmitglied Michael Schauss scheidet auf eigenen Wunsch aus seiner Funktion als Mitglied des Verwaltungsrates der TEXTILCORD STEINFORT aus.

Da keine weiteren Punkte anstehen, wird die Hauptversammlung um 12.00 Uhr geschlossen.

H. von Meiss / M. Pasquali

Vorsitzender / Sekretär

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 1998, vol. 511, fol. 7, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(68018/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

**TEXTILCORD STEINFORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8452 Steinfort, rue Schwarzenhof.

R. C. Luxembourg B 7.113.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une réunion de l'Assemblée Générale du 19 mai 1998, que:

- L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 1997, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes, le bilan et le compte de pertes & profits au 31 décembre 1997.

- L'Assemblée Générale décharge les membres du Conseil d'Administration et le réviseur aux comptes.

- Le bénéfice d'un montant de 49.656.890,- LUF est reporté.

- KPMG, 31, allée Schäffer, L-2520 Luxembourg est désigné comme commissaire aux comptes pour l'exercice 1998.

- Monsieur Michael Schauss, démissionne du Conseil d'Administration de TEXTILCORD STEINFORT S.A. Steinfort, le 1<sup>er</sup> octobre 2001.

Annexe: Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale du 19 mai 1998.

J. Lesage  
Directeur

Enregistré à Capellen, le 11 octobre 2001, vol. 137, fol. 83, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(68019/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

### **TEXTILCORD STEINFORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8452 Steinfort, rue Schwarzenhof.

R. C. Luxembourg B 7.113.

#### EXTRAIT

Il résulte d'une réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire du 11 Décembre 1998, que:

- Monsieur Hans Von Meiss et Monsieur Rainer Garger sont révoqués de leurs fonctions de Président, respectivement membres du Conseil d'Administration au 31 décembre 1998.

- Monsieur le Dr. Cornelius Alexander Grupp devient membre du Conseil d'Administration à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999.

Steinfort, le 1<sup>er</sup> octobre 2001.

Annexe: Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 1998.

J. Lesage  
Directeur

*Protokoll der außerordentlichen Hauptversammlung abgehalten in den Geschäftsräumen der TEXTILCORD STEINFORT S.A., Steinfort, am 11. Dezember 1998 um 11.00 Uhr.*

Hans von Meiss als Vorsitzender der Hauptversammlung ernennt Herrn Max Pasquali zum Sekretär der Hauptversammlung.

Der Vorsitzende erklärt, daß die Hauptversammlung korrekt einberufen wurde und stellt weiterhin fest, daß die 1.000 Aktien vollständig vertreten sind, somit kann die Hauptversammlung korrekt abgehalten und folgende Tagesordnungspunkte erledigt werden.

1. Abberufung der Herren Hans von Meiss und Rainer Garger mit Wirkung zum 31. Dezember 1998 aus ihrer Funktion als Verwaltungsratsvorsitzender bzw. Verwaltungsratsmitglied.

2. Aufnahme von Herrn Dr. Cornelius Alexander Grupp mit Wirkung ab 1. Januar 1999 in den Verwaltungsrat.

Die Hauptversammlung hat folgendes einstimmig beschlossen:

1. Die Herren Hans von Meiss und Rainer Garger werden zum 31. Dezember 1998 in ihren Funktionen als Verwaltungsratsvorsitzender respektive Verwaltungsratsmitglied abberufen. Die Hauptversammlung entlastet die ausscheidenden Mitglieder des Verwaltungsrates.

2. Herr Dr. Cornelius Alexander Grupp wird zum 1. Januar 1999 in den Verwaltungsrat aufgenommen.

Da keine weiteren Punkte anstehen, wird die Hauptversammlung um 11.30 Uhr geschlossen.

H. von Meiss / M. Pasquali  
Vorsitzender / Sekretär

Enregistré à Capellen, le 11 octobre 2001, vol. 137, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(68020/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

### **TEXTILCORD STEINFORT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-8452 Steinfort, rue Schwarzenhof.

H. R. Luxembourg B 7.113.

*Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 23 April 1998 in Steinfort*

Anwesende Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Hans von Meiss, Industrieller, St. Gallen, CH

- Herr Max Pasquali, Diplom Ingenieur, Wien, A

- Herr Peter Hirt, Unternehmensberater, Mörschwil, CH

- Herr Rainer Garger, Diplom Ingenieur, Wien, A

Protokollführer:

Herr Georges Disewiscourt



Die Mitglieder des Verwaltungsrates erklären, daß der gesamte Verwaltungsrat mit Ausnahme von Herrn Michel Schaus, anwesend ist und daß die Sitzung des Verwaltungsrates, welche um 10.00 Uhr in den Geschäftsräumen der Gesellschaft stattfindet, rechtsgültig und ordnungsgemäß einberufen wurde, so daß der Verwaltungsrat in verbindlicher Weise über die nachfolgend aufgeführte Tagesordnung abstimmen kann.

*Tagesordnung:*

1. Änderung der Unterschriftenregelung.

Sodann faßt der Verwaltungsrat einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Die Unterschriftenregelung ist wie folgt bestimmt:

Unterschrift A:

Alle Mitglieder des Verwaltungsrates sind A-unterschriftsberechtigt:

- Herr Hans von Meiss, Industrieller, St. Gallen, CH
- Herr Max Pasquali, Diplom Ingenieur, Wien, A
- Herr Peter Hirt, Unternehmensberater, Mörschwil, CH
- Herr Rainer Garger, Diplom Ingenieur, Wien, A
- Herr Michel Schaus, Rechtsanwalt, Luxemburg

Unterschrift A1:

- Herr Jacques Lesage, Logistics & Purchasing Manager ist A1-unterschriftsberechtigt.

Unterschrift B:

- Herr Jos Bernard, Factory Manager
- Herr Georges Disewiscourt, Administration & Personnel Manager sind B-unterschriftsberechtigt.

Die Unterschriftenregelung zwischen A, A1 und B wird separat in beiliegender Anlage zum Protokoll detailliert.

Geschlossen in Steinfort, den 23 April 1998 um 10.30 Uhr.

H. von Meiss / M. Pasquali / P. Hirt / R. Garger.

*Anlage 1 zum Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 23. April 1998 in Steinfort*

In der Sitzung des Verwaltungsrates der TEXTILCORD STEINFORT S.A. wurde die Unterschriftenregelung wie folgt beschlossen:

1. Jeder A-Unterschriftsberechtigter kann gemeinsam mit einem anderen A-Unterschriftsberechtigten:

- Immobiliengewährleistungen zu Gunsten Dritter vergeben und Gewährleistungen von Dritten verlangen;
- Patente anmelden und Lizenzen erteilen;
- Summen aus Forderungen der Gesellschaft gegenüber Dritten entgegennehmen und dafür eine Quittung ausstellen;
- Zahlungen aus Schecks entgegennehmen und dafür eine Quittung ausstellen;
- Versicherungen abschließen und kündigen;
- Mietverträge und Leihverträge abschließen, zeichnen, übertragen, kündigen und beenden;
- Kredite in Waren oder in bar gewähren, mit oder ohne Gewährleistungen, deren Bedingungen und Fristen festlegen;
- Rechte an beweglichen Sachen im Namen der Gesellschaft geltend machen und darüber verhandeln, darüber Verträge eingehen oder sich gütig einigen;
- an jeder öffentlichen Ausschreibung oder Vergabe für die Lieferung von Waren welche von der Gesellschaft hergestellt oder verkauft werden teilnehmen, und die dafür erforderlichen Bürgschaften gewährleisten oder zurückziehen;
- Arbeitsverträge unterschreiben und kündigen;
- über das Bankguthaben zu Gunsten der Gesellschaft verfügen, die Gesellschaft gegenüber den Banken verschulden, begebare Wechsel, Schecks und Warrants ausstellen, ziehen, indossieren, annehmen, zur Annahme vorlegen, verhandeln, die Zahlung der Wechselsumme durch Wechselbürgschaft sichern, Proteste mangels Annahme oder mangels Zahlung erheben und Erlaß der Protesterhebungsverpflichtung gewähren,
- Anträge und Verfahren, Erklärungen gegenüber den öffentlichen Behörden einleiten oder abgeben, Verbindlichkeiten eingehen;
- im Namen der Gesellschaft jedes zivilrechtliche sowie strafrechtliche Verfahren einleiten oder führen, sowohl als Kläger wie als Beklagter, verhandeln, die Gesellschaft verteidigen und für die Gesellschaft eine Einigung verhandeln.

2. Jeder B-Unterschriftsberechtigter kann gemeinsam mit einem A- bzw. A1-Unterschriftsberechtigten:

- jede Summe entgegennehmen, die der Gesellschaft geschuldet ist und dafür eine Quittung ausstellen;
- jede Summe bezahlen, die die Gesellschaft schuldet und eine Quittung entgegennehmen;
- Zahlungen aus Schecks entgegennehmen und dafür eine Quittung ausstellen;
- über das Bankguthaben zu Gunsten der Gesellschaft verfügen, die Gesellschaft gegenüber den Banken verschulden, begebare Wechsel, Schecks und Warrants ausstellen, ziehen, indossieren, annehmen, zur Annahme vorlegen, verhandeln, die Zahlung der Wechselsumme durch Wechselbürgschaft sichern, Proteste mangels Annahme oder mangels Zahlung erheben und Erlaß der Protesterhebungsverpflichtung gewähren.
- Arbeitsverträge unterschreiben und kündigen.

3. Jeder A- bzw. A1-Unterschriftsberechtigter kann individuell:

- jede Verkaufsrechnung und Kaufbestellung unterschreiben;

4. Jeder A-, A1- und B-Unterschriftsberechtigter kann individuell:

- jede Korrespondenz betreffend die Gesellschaft unterschreiben;
- jedes Schreiben welches aus wichtigem Grunde an einen Mitarbeiter oder Angestellten gerichtet werden muß unterschreiben.
- von jeder Behörde des Grossherzogtums und unter anderem von der Zollaufsichtsbehörde, der Bahn oder dem Post- und Telegrafenamts Pakete und Einschreibebriefe entgegennehmen und ihren Empfang schriftlich bestätigen.

Diese Unterschriftenregelung beeinträchtigt keinesfalls andere Unterschriftenregelungen die bereits vom Verwaltungsrat erteilt worden sind oder erteilt werden können.

Steinfurt, den 23. April 1998.

H. von Meiss / M. Pasquali / P. Hirt / R. Garger.

Enregistré à Capellen, le 28 mai 1998, vol. 133, fol. 37, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(68021/000/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

**TEXTILCORD STEINFORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8452 Steinfurt, rue Schwarzenhof.

R. C. Luxembourg B 7.113.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration du 23 avril 1998, que le régime des signatures est le suivant:

Signature A:

Tous les membres du Conseil d'Administration

- Monsieur Hans von Meiss, Industriel, St. Gallen, CH
- Monsieur Max Pasquali, Ingénieur Diplômé, Wien, A
- Monsieur Peter Hirt, Conseiller en entreprise, Mörschwil, CH
- Monsieur Rainer Garger, Ingénieur Diplômé, Wien, A
- Monsieur Michel Schaus, Avocat, Luxembourg

Signature A1:

- Monsieur Jacques Lesage, Logistics & Purchasing Manager

Signature B:

- Monsieur Jos Bernard, Factory Manager
- Monsieur Georges Disewiscourt, Administration & Personnel Manager

Steinfurt, le 1<sup>er</sup> octobre 2001.

Annexe:

- Procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23 avril 1998
- Annexe 1 au procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 23 avril 1998.

J. Lesage

Directeur

Enregistré à Capellen, le 11 octobre 2001, vol. 137, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(68022/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

**TEXTILCORD STEINFORT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-8452 Steinfurt, rue Schwarzenhof.

H. R. Luxembourg B 7.113.

*Protokoll der Verwaltungsratssitzung am 18. Mai 1999 um 9.00 Uhr im Büro der GLANZSTOFF AUSTRIA GmbH, St. Pölten*

1. Erschienen sind die Verwaltungsratsmitglieder:

- Dr. C. Grupp
- Peter Hirt
- Max Pasquali

Der Verwaltungsrat ist somit beschlußfähig.

2. Die Verwaltungsratsmitglieder wählen aus ihrer Mitte Herrn Dr. Cornelius Alexander Grupp zum Präsidenten des Verwaltungsrates.

3. Die Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 1998 wird vorgelegt und einstimmig beschlossen, daß diese Bilanz der Hauptversammlung zur Genehmigung vorgelegt wird und die Entlastung des Verwaltungsrates der Hauptversammlung vorgeschlagen wird.

4. Der Verwaltungsrat beschließt, der Hauptversammlung eine Ausschüttung an die Gesellschafter von LUF 105 Mio vorzuschlagen.

5. Es wird über den Geschäftszeitraum Jänner bis Mai 1999 berichtet.

Die volle Auslastungssituation hält voraussichtlich für den Rest dieses Jahres an.

Die Investition zum Ersatz bzw. zur Erweiterung im Zwirnbereich ist angelaufen und wird voraussichtlich im Sommer realisiert.

6. Ein Projekt zur Erweiterung der Dip-Kapazitäten des Unternehmens ist in Ausarbeitung. Parallel dazu werden Gespräche zur Komplettübernahme der TRANSTEX S.A., St. Quentin fortgesetzt.

Dr. C. Grupp / M. Pasquali.

*Protokoll der Hauptversammlung abgehalten in den Geschäftsräumen der GLANZSTOFF AUSTRIA GmbH, St. Pölten, Österreich am 19. Mai 1999 um 11.00 Uhr*

Herr Dr. C. Grupp als Vorsitzender der Hauptversammlung ernannt

Herrn Max Pasquali zum Sekretär der Hauptversammlung. Der Vorsitzende erklärt, daß die Hauptversammlung korrekt einberufen wurde und stellt weiterhin fest, daß die 1.000 Aktien vollständig vertreten sind. Somit kann die Hauptversammlung korrekt abgehalten und folgende Tagesordnungspunkte erledigt werden:

1. Genehmigung des Jahresabschlusses 1998 sowie des Berichtes über die Prüfung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 1998

2. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers
3. Beschluß über die Gewinnverwendung
4. Bestellung des Wirtschaftsprüfers
5. Verschiedenes

Nach Diskussion und Beratschlagung wurde von der Hauptversammlung folgendes einstimmig beschlossen:

1. Die Hauptversammlung genehmigt den Jahresabschluß 1998 sowie den Bericht des Wirtschaftsprüfers zusammen mit Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 1998.

2. Die Hauptversammlung entlastet die Mitglieder des Verwaltungsrates sowie den Wirtschaftsprüfer.

3. Die Ausschüttung einer Dividende in der Höhe von LUF 105 Mio an die Gesellschafter wird beschlossen.

Der Rest wird auf neue Rechnung vorgetragen.

4. KPMG-Audit, 31, allée Schäffer, L-2520 Luxembourg wird wieder bestellt.

Da keine weiteren Punkte anstehen, wird die Hauptversammlung um 12.00 Uhr geschlossen.

Dr. C. Grupp / M. Pasquali.

*Vorsitzender / Sekretär*

Enregistré à Capellen, le 29 juin 1999, vol. 134, fol. 80, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Medinger.*

(68023/000/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**TEXTILCORD STEINFORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8452 Steinfort, rue Schwarzenhof.

R. C. Luxembourg B 7.113.

—

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration du 18 mai 1999, que:

- MM. le Dr. C. Grupp, P. Hirt, M. Pasquali sont présents et que le Conseil d'administration peut statuer.

- Les membres du Conseil d'Administration nomment Monsieur le Dr. Cornelius Alexander Grupp en tant que Président du Conseil d'Administration.

Steinfort, le 1<sup>er</sup> octobre 2001.

Annexe: Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 mai 1999.

J. Lesage

*Directeur*

Enregistré à Capellen, le 11 octobre 2001, vol. 137, fol. 83, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Medinger.*

(68025/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**TEXTILCORD STEINFORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8452 Steinfort, rue Schwarzenhof.

R. C. Luxembourg B 7.113.

—

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion de l'Assemblée Générale du 19 mai 1999, que:

- L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 1998, ainsi que le rapport du commissaire aux comptes, le bilan et le compte de pertes & profits au 31 décembre 1998.

- L'Assemblée Générale décharge les membres du Conseil d'Administration et le réviseur aux comptes.

- 105 Millions de LUF de dividendes sont versés aux actionnaires. Le reste est reporté.

- KPMG, 31, allée Schäffer, L-2520 Luxembourg est de nouveau désigné comme commissaire aux comptes.

Steinfort, le 1<sup>er</sup> octobre 2001

Annexe: Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale du 19 mai 1999.

J. Lesage

*Directeur*

Enregistré à Capellen, le 11 octobre 2001, vol. 137, fol. 83, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Medinger.*

(68026/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**VADEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 40.562.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 octobre 2001*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de la société LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de ne pas poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 22 octobre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 24, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67998/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**DECOR PEINTURE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1365 Luxembourg, 39, Montée Saint Crépin.  
R. C. Luxembourg B 69.408.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2001, vol. 558, fol. 67, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur-Délégué

(68001/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**QUILVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 36.012.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que KPMG-AUDIT a été élu Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Pour la société

C. Hoffmann

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2001, vol. 559, fol. 34, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68118/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**QUILVEST EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 36.012.

Les comptes annuels 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 octobre 2001, vol. 559, fol. 34, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Signature.

(68127/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**AZALEE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 33.506.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2001*

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de la société LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Luxembourg, le 22 octobre 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2001, vol. 559, fol. 24, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(67999/595/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**MONTANA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 69.015.

Avec effet au 16 août 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour MONTANA HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 37, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68003/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**EUROPE INTER LUXEMBOURG, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Gesellschaftssitz: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 31.388.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 17 avril 2001*

En date du 17 avril 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De reporté les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2000
- De renouveler le mandat du réviseur d'entreprise (PricewaterhouseCoopers) pour une période d'un an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2002.
- De confirmer les mandats des Administrateurs suivants qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2005:
  - Monsieur François Dujarric de la Rivière,
  - Madame Claude Gorce Podolak,
  - Monsieur Jacques Laine.

Luxembourg le 24 août 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EUROPE INTER LUXEMBOURG

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

S. Heirendt-Faramelli / F. Konrad

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2001, vol. 559, fol. 28, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68033/004/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**DICTAME HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 46.184.

Avec effet au 16 août 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour DICTAME HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 37, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68004/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

**REGATE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 47.440.

Avec effet au 16 août 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour REGATE HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 37, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68005/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

**E-INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 77.052.

Avec effet au 13 août 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 37, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68008/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

**ROMANIA OIL AND GAS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 400.088,-.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 73.231.

**EXTRAIT**

Faisant suite à divers transferts, les 15.388 parts sociales représentant le capital social se répartissent comme suit:

1°. ROMANIA AND MOLDOVA DIRECT FUND LP détenteur de .....	2.415 parts
2°. DANAMA FOUNDATION détenteur de .....	6.487 parts
3°. TUDORI FONDATION détenteur de .....	6.486 parts

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2001

Pour extrait conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 37, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68015/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

**BLUE RIVER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 31.056.

Avec effet au 13 août 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 37, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68009/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**MATCHFIN HOLDING SOC. DE GEST. ET PLACEM. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 59.410.

Avec effet au 13 août 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 37, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68010/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**PRIME CONSULT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 50.209.

Avec effet au 13 août 2001, le siège social de la société a été transféré au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 37, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68011/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**SICPA SECURITY HOLDING (LUX) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 66.883.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1<sup>er</sup> octobre 2001

- Que le nombre des administrateurs a été porté de quatre à cinq,

- Que Monsieur Daniel Braun, Administrateur de sociétés demeurant 2, route de Villard, Le Mirador, CH-1832 Chamby (VD), Suisse a été nommé au poste d'administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2004,

- Que Madame Carole Beaupied-Puetzer a été démise de son poste de déléguée à la gestion journalière. Décharge lui a été donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 37, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68017/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**FORTIS INVESTMENT FINANCE LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 63.707.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2001*

En date du 29 mars 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

De reporter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.818.152,02 EUR en résultat reporté pour 1.764.794,17 EUR et en réserve indisponible pour 53.357,85 EUR.

De ratifier la cooptation, suivant décision du Conseil d'Administration du 2 janvier 2001, de Monsieur Jacques Boffering comme nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jean-Luc Gavray démissionnaire.

De nommer Monsieur Thomas Rostron en qualité de nouvel administrateur.

De reconduire les mandats de Messieurs Jean-Claude Arnould et Pierre Detournay pour un mandat d'un an qui prendra fin à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2002.

Luxembourg, le 4 octobre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour FORTIS INVESTMENT FINANCE LUXEMBOURG*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2001, vol. 559, fol. 28, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(68027/004/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**FORTIS INVESTMENT FINANCE LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 63.707.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration du 4 octobre 2001*

En date du 4 octobre 2001, le Conseil d'administration a décidé

1. De prendre acte de la démission, suivant courrier daté du 15 septembre, de Monsieur Pierre Detournay de son poste d'administrateur et de pourvoir à son remplacement en nommant provisoirement, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à ratifier cette décision, Monsieur Robert Scharfe.

2. De choisir comme Président Monsieur Robert Scharfe.

Luxembourg, le 4 octobre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

*Le conseil d'administration*

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2001, vol. 559, fol. 28, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(68029/004/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---

**FORTIS INVESTMENT FINANCE LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 63.707.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2001, vol. 559, fol. 28, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2001.

*Pour FORTIS INVESTMENT FINANCE LUXEMBOURG*

Signatures

(68055/004/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2001.

---